'24

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Cfdt: INSTITUT BELLEVILLE
coopération syndicale internationale

AVANT-PROPOS

En 2024, l'Institut Belleville fêtait ses 40 ans. Quarante années d'une coopération syndicale internationale qui ne cesse de se renouveler pour continuer à contribuer à l'amélioration des conditions de travail à travers le monde, et qui doit s'adapter sans cesse à des contextes mouvants. En 2024, ces contextes ont malheureusement, bien souvent, continué à se traduire par une réduction des espaces d'expression des sociétés civiles, ainsi que par des environnements sociopolitiques, économiques et sécuritaires très dégradés, qui affectent quotidiennement et négativement les habitantes et habitants des pays concernés.

Malgré cela, nos partenaires ne cessent de tout mettre en œuvre pour continuer à aller à la rencontre des travailleuses et travailleurs, en s'adaptant autant que possible aux réalités du terrain. Certains d'entre eux ont par exemple interrompu leurs déplacements dans certaines régions pour une période donnée, avant de les reprendre, parfois en modifiant leurs stratégies d'intervention. D'autres fois, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent, la vie de ces syndicalistes chevronnés se voit menacée uniquement parce qu'ils et elles osent demander à haute voix le respect des droits humains et syndicaux, tout en dénonçant les multiples atteintes à ces droits qu'ils et elles observent.

Ces situations ne font que mettre en exergue à quel point, même après plusieurs décennies de coopération syndicale internationale, celle-ci reste toujours hautement utile, pour soutenir des acteurs qui évoluent dans des contextes parfois extrêmement difficiles, avec des moyens humains et financiers généralement très restreints.

Cet appui est d'autant plus important dans un contexte international où l'on observe des États se repliant sur eux-mêmes, et marquant de graves reculs en matière de solidarité internationale. Si l'on se souvient du démantèlement brutal de l'Agence des États-Unis pour le Développement International[1] en début d'année 2025, il faut aussi souligner que le budget de l'aide publique au développement (APD) de la France, tout comme celui d'autres pays, fait l'objet depuis plusieurs mois de coupes massives successives. La France s'éloigne ainsi chaque jour un peu plus de l'engagement qu'elle avait pris avec d'autres États depuis 1970 de consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'APD.

La coopération syndicale internationale est importante également pour partager des visions, des idées et des expériences, qui permettent d'enrichir mutuellement notre compréhension des enjeux mondiaux et nos pratiques. En la matière, au cours de l'année 2024, l'Institut Belleville a mené avec certains de ses partenaires des démarches de capitalisation des expériences et des pratiques. Cela, afin notamment de tirer des enseignements pouvant être partagés sur des pratiques ayant été mises en œuvre dans des projets de coopération internationale et ayant permis d'atteindre des résultats tangibles pour les travailleurs et travailleuses concernés.

La lecture du présent rapport d'activité vous permettra d'en savoir davantage sur ces démarches qui sont amenées à être renouvelées, ainsi que sur différentes autres initiatives soutenues et développées par l'Institut au cours de cette année 2024.

Béatrice LESTIC
Présidente de l'Institut Belleville

1. USAID : United States Agency for International Development

SOMMAIRE

Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest 6

Accompagnement de deux coopératives de femmes entrepreneures à Yenne et Mbao, au Sénégal 8

Favoriser le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique pour les maraîcher·es au Bénin 12

Autonomiser les transformatrices agroalimentaires de l'économie informelle au Burkina Faso 16

Capitaliser les projets d'accompagnement de travailleurs de l'économie informelle en Afrique de l'Ouest 20

Renforcer l'action organisationnelle et revendicative de la centrale ASI Venezuela et de ses organisations affiliées 25

Transfert de connaissances en matière de santé sécurité au travail en Colombie 27

Renforcer l'implication syndicale dans la mise en œuvre du devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordre 28

Origine et emploi des ressources 32

Structure 34

COOPÉRATIONS PAR THÈMES ET RÉGIONS

	Afrique du Nord / Moyen-Orient	Afrique subsaharienne	Amériques	Asie	Multi-régions
Formation et structuration syndicales	**Tunisie/UGTT** Accompagner l'UGTT dans le cadre du Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (Pafip)	**Afrique (multi-pays) / CSI Afrique, AFD** Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest	**Vénézuela / ASI** Renforcer l'action organisationnelle et revendicative de la centrale ASI Venezuela et de ses organisations affiliées **Haïti / CTSP, CTH** Soutenir l'action des organisations syndicales CTH et CTSP en Haïtii **Colombie / CTC** Transfert de connaissances en matière de santé et sécurité au travail en Colombie	**Cambodge / CLC** Favoriser la syndicalisation et l'amélioration des conditions de travail d'ouvrières et d'ouvriers au Cambodge grâce à la formation syndicale	
Appui à l'organisation de travailleurs et travailleuses évoluant dans l'économie informelle		**Bénin / CSA** Renforcer les capacités de travailleurs et travailleuses maraîchers et maraîchères au Bénin et favoriser leur passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique **Burkina Faso / CSB** Favoriser l'autonomisation socio-professionnelle de transformatrices de produits agroalimentaires évoluant dans l'économie informelle au Burkina Faso **Sénégal / ALPHADEV, BIT** Accompagner deux coopératives de femmes entrepreneures à Yenne et Mbao **Bénin, Burkina Faso, Sénégal / CSA, CSB, Alphadev** Mener une capitalisation des expériences et des pratiques relatives aux projets d'accompagnement de travailleurs et travailleuseseuses évoluant dans l'économie informelle en Afrique de l'Ouest			
Droits humains et syndicaux		**Côte d'Ivoire/ CISL DIGNITÉ, FESACI, UNATRCI, UGTCI, SIT (Suisse), CSC (Belgique)** Agir pour une protection sociale des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle en Côte d'Ivoire			**Côte d'Ivoire, France, Sénégal** Favoriser l'implication syndicale dans le cadre de la mise en application de la loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre

SOUTENIR L'ACTION SYNDICALE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR FAVORISER LE TRAVAIL DÉCENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

2024 a été la dernière année de mise en œuvre de la troisième phase du projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest », porté par la CSI-Afrique et l'Institut Belleville dans huit pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo. Alors que les comités d'analyse et de recherche syndicale (CARES) de chacun des pays précités ont continué à mener leurs activités de recherche et de plaidoyer en lien avec l'analyse du budget de l'État et l'extension de la protection sociale aux travailleuses et travailleurs de l'économie informelle, une démarche de capitalisation des expériences et des pratiques a également été développée en parallèle. Initiée en fin d'année 2023, cette démarche s'est déroulée tout au long de 2024, auprès des différents CARES avec un focus plus particulier sur les expériences des CARES Bénin, Guinée et Togo. Une équipe de consultance de trois personnes a accompagné le processus, avec l'appui également de l'association F3E. Sachant que le projet vise à accroître l'influence des organisations syndicales à l'élaboration des politiques publiques en s'appuyant sur les résultats des travaux de recherche des CARES, la démarche de capitalisation impulsée devait notamment permettre de mieux comprendre comment s'est fait le passage de la recherche au plaidoyer syndical quand il a eu lieu, en identifiant notamment les éléments qui ont favorisé ce passage, ainsi que ceux qui, a contrario, ont pu lui faire obstacle. Cela, afin que les mécanismes qui se sont mis en œuvre puissent être mieux cernés par les actrices et acteurs du projet ; y compris par celles et ceux qui ont directement joué un rôle dans ce passage de la recherche au plaidoyer syndical, mais qui n'ont pas forcément eu le temps de prendre le recul nécessaire pour analyser ce qui leur a permis d'obtenir des résultats positifs ou, a contrario, ce qui a entravé leurs démarches. Plus largement, le processus de capitalisation des expériences des CARES devait également permettre de :

- Mieux identifier les éléments qui ont permis de parvenir à des résultats concrets en termes d'influence des politiques publiques et de mise en œuvre de mesures destinées à améliorer les conditions de vie des travailleuses et travailleurs ;
- Formaliser les processus qui ont permis de parvenir à ces résultats afin d'avoir la capacité de les valoriser et de les diffuser plus largement.

La démarche de capitalisation s'est ainsi déroulée sur un peu plus d'un an, avec l'organisation notamment d'un atelier régional regroupant les 8 CARES, mais aussi de 3 ateliers nationaux au Bénin, en Guinée et au Togo. Dans les pays où les consultant.es n'ont pas pu se rendre physiquement, des entretiens à distance ont été menés avec des acteurs syndicaux impliqués dans le projet. À l'issue de ce processus, un rapport de capitalisation a été produit, accompagné d'une synthèse de ce rapport, et de quatre fiches : trois fiches nationales se rapportant aux trois pays ayant fait l'objet d'un focus dans le cadre de la démarche, et une fiche transversale concernant les différents pays de mise en œuvre du projet. Ces différents documents sont consultables sur la page web de l'Institut Belleville. Ils mettent par exemple en exergue le fait que, dans un pays comme le Bénin, les travaux réalisés par le CARES national ont été utilisés par les centrales syndicales pour alimenter leurs revendications dans le cadre des rencontres qu'elles ont eues avec le gouvernement en 2022 sur la question de la cherté de la vie. Or ces rencontres, accompagnées de diverses mobilisations syndicales et appuyées également par les revendications d'autres acteurs de la société civile béninoise ont abouti à l'augmentation du SMIG et à l'octroi de sursalaires en décembre 2022.

ACCOMPAGNEMENT DE DEUX COOPÉRATIVES DE FEMMES ENTREPRENEURES À YENNE ET MBAO, AU SÉNÉGAL

ORIENTATIONS 2024-2025

Au cours de l'année 2023, une autoévaluation avait été réalisée dans le cadre du projet relatif à l'accompagnement de deux coopératives de femmes transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao, au Sénégal. Une restitution des principaux résultats de cette démarche avait eu lieu en décembre 2023, en présence de représentantes des deux coopératives, et des partenaires actifs dans la mise en œuvre de ce projet, à savoir l'ONG ALPHADEV[2], le Bureau International du Travail de Dakar, et l'Institut Belleville. Cette restitution avait fait ressortir l'intérêt de travailler sur certaines orientations à la suite des premiers résultats obtenus. Pour la période 2024-2025, il a ainsi été décidé de travailler plus particulièrement sur :

- Le renforcement des compétences des instances de gouvernance des coopératives, en termes notamment de gestion de microentreprises, gestion administrative et financière, et de planification ;
- La diversification des activités économiques au sein de la coopérative de Yenne, afin que ses membres puissent augmenter leurs revenus, dans un contexte de raréfaction de la ressource halieutique ;
- La continuation des actions visant à favoriser l'accès à l'assurance maladie des femmes des deux groupements et de leurs familles ;
- La digitalisation au sein des coopératives, en vue de l'accomplissement d'un certain nombre de démarches (gestion des crédits, facilitation des ventes, etc.).

DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces orientations, des initiatives ont donc été prises pour favoriser la diversification des activités des membres de la coopérative de Yenne au cours de l'année 2024. Une unité de saponification a ainsi été installée le

2. ONG sénégalaise œuvrant pour la promotion socio-économique des femmes, des enfants et des jeunes.

26 juin 2024, et un atelier de formation en techniques de saponification et de javellisation a été organisé du 8 au 12 juillet 2024, avec un accent particulier mis sur les règles de sécurité, de qualité et d'hygiène. 30 femmes de la coopérative de Yenne ont été formées au cours de cet atelier.

Cette initiative de diversification représente une avancée significative dans le renforcement des capacités économiques des membres de la coopérative de Yenne : les produits fabriqués localement sont désormais utilisés dans les commandes de la centrale d'achats qui a été mise en place par la coopérative, réduisant ainsi les dépenses liées à l'achat de produits d'entretien extérieurs. Cette substitution progressive par une production locale constitue une plus-value tangible, à la fois en termes de réduction des coûts et de valorisation du savoir-faire des membres. Elle illustre également la capacité de la coopérative à s'adapter aux contraintes du contexte économique et environnemental, tout en consolidant les bases d'une économie solidaire portée par les femmes elles-mêmes.

LEADERSHIP ET GESTION DES CONFLITS

Le Bureau international du travail de Dakar a également organisé deux ateliers de formation sur la dynamique de groupe, le leadership et la gestion des conflits à destination de chacune des deux coopératives. Ces ateliers ont eu lieu du 05 au 07 septembre 2024 à Mbao, et du 29 au 31 octobre 2024 à Yenne. 60 femmes ont pu participer à ces formations, qui ont porté sur des thématiques variées : dynamique de groupe, fonctionnement et gestion d'une organisation, qualités essentielles d'un ou d'une leader, leadership et communication, inégalités de genre et impacts de ces inégalités sur les femmes entrepreneures, prévention et gestion des conflits, techniques de négociation...

GESTION DE MICROENTREPRISES

Pour ce qui concerne la gestion de microentreprises, après les formations initiales dispensées lors de la première phase du projet, une nouvelle stratégie d'accompagnement a été mise en œuvre en 2024 pour renforcer les capacités des femmes des coopératives de Yenne et de Mbao. Au premier semestre 2024, des rencontres ont été organisées pour partager les constats issus des premières évaluations et définir les modalités de suivi et de coaching à venir, en veillant à utiliser une approche adaptée aux réalités des femmes des deux coopératives. L'approche finalement choisie repose sur des séances collectives et des accompagnements personnalisés sur six mois, en remplacement des formations classiques. Les échanges qui ont eu lieu au cours de l'année 2024 ont permis notamment d'évaluer le niveau de compréhension et d'application des concepts enseignés, et d'identifier les écarts de maîtrise entre les bénéficiaires. Une session d'analyse des besoins en formation qui a été organisée en octobre 2024 a ainsi fait ressortir que la démarche mise en œuvre jusque-là a permis aux participantes de progresser sur certaines réalités relatives à la gestion de microentreprises, telles que :

- Le renforcement des bonnes pratiques de gestion familiale et entrepreneuriale, notamment grâce à une meilleure appropriation du principe de séparation des ressources ;
- L'évolution positive des stratégies marketing, avec l'intégration de canaux numériques (WhatsApp, Facebook) ;
- Une attention accrue à la qualité des matières premières.

Toutefois, cette analyse a aussi souligné que, malgré les progrès observés, certaines fragilités demeurent telles que :

- Des difficultés persistantes dans l'estimation des coûts et la tenue régulière de la caisse ;
- Des prises de notes irrégulières, qui entraînent des pertes d'information ;
- Une faible dynamique collective ainsi que l'absence de projet fédérateur à Mbao ;
- Un niveau d'alphabétisation encore limité pour certaines participantes.

L'accompagnement se poursuivra en 2025, en ciblant plus spécifiquement ces points à améliorer.

CONCLUSION

Les actions menées en 2024 témoignent d'une dynamique collective en pleine consolidation, portée par l'engagement des femmes et le soutien des partenaires impliqués dans le projet. La diversification des activités, les formations en leadership et les efforts de structuration renforcent l'autonomie et la résilience des coopératives. Malgré les fragilités encore présentes, notamment en matière de gestion financière et d'alphabétisation, les avancées réalisées posent les bases d'un renforcement durable des capacités locales. L'année 2025 s'inscrira dans la continuité de cette dynamique, avec un accompagnement ciblé et évolutif, au service d'une économie solidaire, inclusive et résiliente, portée par les femmes elles-mêmes.

FAVORISER LE PASSAGE D'UNE AGRICULTURE CONVENTIONNELLE À UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR LES MARAÎCHER·ES AU BÉNIN

La Confédération des syndicats autonomes du Bénin (CSA Bénin) a décidé de développer avec l'appui de l'Institut Belleville un projet de renforcement de capacités de travailleurs et travailleuses affiliés au Syndicat national des maraîchers du Bénin (SYNAMAB), dans l'optique notamment de favoriser leur passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique. Ce projet poursuit les objectifs spécifiques de :

- Favoriser la production en quantité de produits bio par les maraîchères et maraîchers concernés, en utilisant des produits moins nocifs pour leur propre santé ainsi que pour la santé des consommateurs ;
- Permettre également un renforcement de capacités de ces maraîchères et maraîchers en matière de conservation des produits et de gestion de leurs revenus.

Au cours de l'année 2024, différentes activités ont été menées pour avancer dans la réalisation de ces objectifs, en ce qui concerne notamment le renforcement de capacités des acteurs, mais aussi l'acquisition de domaines et de semences leur permettant de mettre en pratique leurs apprentissages.

Des formations ont ainsi été dispensées auprès d'une trentaine de maraîchers et maraîchères en matière de :

- Marketing de base (avril 2024). Dans ce cadre, les participants ont été formés sur des formules de vente avec la mise en place d'un circuit de vente adéquat, prenant en considération les outils que peuvent représenter les réseaux sociaux.
- Respect des règles de santé et de sécurité liées à l'exercice du métier de maraîcher, et les conséquences que peuvent avoir des produits nocifs utilisés dans ce domaine (juin 2024).
- Techniques de gestion des revenus (octobre 2024).
- Techniques de conservation des produits (novembre 2024).

Des activités de sensibilisation ont par ailleurs été menées en début d'année 2025 sur la nécessité d'adhérer à un système de protection sociale des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle. Ces sensibilisations ont permis de toucher près de 200 maraîchers et maraîchères, sur plusieurs sites des villes de Cotonou, Abomey Calavi, et Sèmè.

Pour ce qui concerne les terres, plants et semences devant permettre aux maraîchers de mettre en application les apprentissages faits, un domaine d'un demi-hectare a été acquis et enregistré à l'Agence nationale du domaine foncier. Un magasin servant de stockage des produits avant expédition vers les centres de vente a été construit sur ce domaine. En outre, des travaux de labour ont été réalisés, de même que la création de différents bassins de rétention d'eau.

Parallèlement à ces activités, 1600 plants et plusieurs variétés de semences ont été achetés pour être mis en terre : carottes, concombres, persil, salades… Les achats ont été effectués au long de l'année, en fonction des périodes de culture.

De façon générale, la première phase du projet a donc permis de réaliser un renforcement de capacités des travailleurs et travailleuses maraîchers, pour une plus grande maîtrise du maraîchage biologique. La mise à disposition d'un domaine exploitable, ainsi que de plants et de semences, leur permet par ailleurs de mettre en application les apprentissages réalisés. Cela, sachant que la production du site, bien que ne leur permettant pas encore de tirer des bénéfices importants, contribue tout de même à alimenter leurs familles ainsi que des populations des villages environnants.

La démarche impulsée demande ainsi à être poursuivie et renforcée, au regard de certaines faiblesses identifiées. La CSA Bénin souligne notamment :

- La nécessité d'un meilleur suivi d'une production de contre-saison pour une meilleure rentabilité financière ;
- Le caractère restreint des terres disponibles, empêchant tout développement significatif de l'activité ;
- Des coûts liés au carburant non maîtrisables (groupe électrogène et motopompe) du fait de la fluctuation du coût de l'essence. Cela, sachant que ces coûts impactent très négativement les bénéfices des maraîchers.

La CSA identifie par ailleurs des points d'amélioration à travailler pour la suite des activités, dont :

- L'installation de panneaux solaires[3] sur le site de production, afin de minimiser les coûts relatifs à la production énergétique ;
- L'installation de tanks de rétention d'eau, pour avoir des réserves d'eau suffisante ;
- La construction d'un deuxième local, dans l'optique d'accueillir des étudiantes et étudiants souhaitant mener des travaux de recherche.

Ce sont autant de préoccupations qui seront prises en considération dans le cadre de la poursuite du projet au cours de l'année 2025.

3. Démarche entamée par la CSA-Bénin

CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS
AUTONOMES DU BÉNIN

AUTONOMISER LES TRANSFORMATRICES AGROALIMENTAIRES DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE AU BURKINA FASO

En 2023, l'Institut Belleville a soutenu un projet porté par la Confédération syndicale Burkinabè (CSB), visant à lutter contre la précarité financière et pour l'amélioration des conditions de travail de transformatrices de produits agroalimentaires de la ville de Banfora, située dans le sud-ouest du Burkina Faso. Dans le cadre de ce projet, quarante femmes ont suivi des formations variées, en lien notamment avec la gestion d'activités économiques, la promotion des droits au travail, ou encore la préservation de l'environnement. L'accompagnement réalisé par la CSB leur a également permis de se constituer en coopérative et, à la suite du renforcement de leurs capacités, les femmes concernées ont pu bénéficier de deux microcrédits : l'un destiné à l'acquisition d'équipements, et l'autre à l'achat de matières premières.

À l'issue de cette première phase du projet qui a eu lieu en 2023, une boutique permettant de vendre les productions des transformatrices a été construite en 2024. Lors d'une réunion de travail en juillet 2024 entre la CSB et la représentante des transformatrices de produits agroalimentaires, cette dernière s'est exprimée sur le fait que le projet leur a permis d'accroître leurs revenus, ce qui les aide dans leur cheminement vers une indépendance financière. Elle a toutefois également souligné que, pour aller plus loin dans la démarche, il s'avérait nécessaire de continuer à renforcer leurs capacités en matière de gestion opérationnelle d'une coopérative, et d'apprendre de nouvelles techniques de productions afin de pouvoir proposer de nouveaux produits à la vente.

La CSB a par ailleurs souhaité assurer un suivi des activités dans l'optique notamment de :

- Faire le suivi de l'utilisation des microcrédits ;
- Vérifier l'emploi des outils de gestion de la coopérative ;
- Continuer à renforcer les capacités des femmes transformatrices, par le biais notamment d'échanges d'expériences avec des femmes d'autres groupements/coopératives.

C'est ainsi qu'à la fin du mois de juillet 2024, quatorze transformatrices ainsi que la coordinatrice du projet au sein de la CSB se sont rendues à Ouahigouya, ville située dans la région du nord du Burkina Faso. Lors de ce déplacement, elles ont rencontré des membres de l'Association des transformatrices des produits forestiers non ligneux du Nord (ATPFNLN), groupement composé de plus d'une centaine de femmes, qui transforment les produits forestiers non ligneux en différents autres produits (savon, huile alimentaire et thérapeutique, jus, etc.). Les transformatrices de Banfora ont bénéficié d'une formation dispensée par quelques membres de l'ATPFNLN sur la production de jus de pain de singe et de tamarin, en s'attardant aussi bien sur les appareils utilisés, que sur les techniques à employer pour obtenir une production satisfaisante d'un point de vue gustatif et hygiénique.

Par ailleurs, en novembre 2024, quatorze femmes transformatrices de Banfora, toujours accompagnées de la coordinatrice du projet au sein de la CSB, se sont également rendues à Koudougou, dans la région du centre ouest du Burkina Faso. Elles y ont rencontré des membres de la coopérative de transformation de produits agroalimentaires ZEMSTAABA, et ont pu visiter leur site de production composé d'un magasin de stockage des matières, d'une salle de production équipée, d'une salle de paquetage, d'un forage et d'un espace permettant de vanner, étaler ou laver les céréales. Elles ont ainsi pu prendre connaissance du mode de fonctionnement de cette coopérative plus expérimentée que la leur, et ont échangé avec ses membres, notamment au sujet des critères à remplir pour participer à différentes foires nationales d'une part et pour pouvoir intégrer le marché sous-régional d'autre part.

Fortes de ces différents échanges et partages de connaissances, les femmes transformatrices de produits agroalimentaires de Banfora ont formulé un certain nombre de souhaits pour la suite de leurs activités, à savoir :

- L'obtention d'un soutien financier pour construire leur site de production dans le respect des normes de l'Agence Burkinabè de normalisation, afin de pouvoir postuler à différents marchés ;
- Un besoin d'accompagnement pour la labellisation de leur beurre de karité, afin qu'il puisse être vendu plus facilement, et notamment lors de différentes foires nationales et internationales ;
- Un besoin de renforcement de leurs capacités relatif à la transformation de produits forestiers non ligneux thérapeutiques, afin de proposer de nouveaux produits à leur clientèle.

La Confédération Syndicale Burkinabè compte s'atteler à les accompagner dans ces démarches, en fonction des moyens qu'elle aura à sa disposition.

CAPITALISER LES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT DE TRAVAILLEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

À l'échelle internationale, un grand nombre de travailleurs et travailleuses évoluent dans l'économie informelle. En 2018, l'Organisation Internationale du Travail estimait qu'ils et elles représentaient 2 milliards de personnes, et plus de 60 % de la population active mondiale[4]. Sachant que le travail dans cette économie favorise la vulnérabilité et la précarité des personnes concernées (difficultés d'accès à la protection sociale, violation de leurs droits au travail, etc.), s'attaquer à ce sujet représente un enjeu syndical crucial.

C'est ce pourquoi l'Institut Belleville soutient depuis de nombreuses années des projets visant à favoriser l'organisation et l'accompagnement de travailleurs et travailleuses évoluant dans l'économie informelle, dans l'optique notamment d'améliorer leurs conditions de travail et de mieux défendre leurs droits. En 2024, il appuyait trois projets allant en ce sens en Afrique de l'Ouest, portant sur :

- Le soutien à deux coopératives de femmes transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mabo, au Sénégal[5] ;
- L'autonomisation socioprofessionnelle de femmes transformatrices de produits agroalimentaires à Banfora, au Burkina Faso[6] ;
- Le renforcement de capacités de travailleuses et travailleurs maraîchers affiliés au syndicat national des maraîchers du Bénin[7].

4. Organisation Internationale du Travail, https://www.ilo.org/fr/resource/news/l % E2 % 80 %99%C3 % A9conomie-informelle-emploie-plus-de-60-pour-cent-de-la-population-active

5. Projet porté par l'ONG Alphadev, avec le soutien également du Bureau International du Travail à Dakar

6. Projet porté par la Confédération Syndicale Burkinabè (CSB)

7. Projet mené par la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA)

Ces trois projets comportent une dimension d'accompagnement multidimensionnel des groupes concernés qui se traduit par la mise en œuvre de différents types d'activités : formations professionnelles, sur la santé sécurité au travail, sur la protection sociale, sur le syndicalisme, sur l'organisation en coopératives, etc.

Au vu de la richesse des expériences menées, il est apparu intéressant de réaliser une démarche de capitalisation des expériences et des pratiques autour de chacun de ces projets, afin qu'il puisse y avoir un partage d'expériences entre les acteurs concernés, mais également dans l'optique de :

- Mieux identifier les processus qui ont permis d'atteindre des résultats concrets en termes d'amélioration des conditions de travail et d'accès aux droits/défense des droits des travailleuses et travailleurs concernés ;
- Pouvoir partager les apprentissages issus de cette capitalisation avec d'autres acteurs syndicaux travaillant sur le sujet ;
- Alimenter les réflexions sur le sujet dans des instances nationales et internationales, telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) par exemple. Il est à noter à ce sujet l'inscription à l'ordre du jour de la 113e session de la Conférence internationale du travail (CIT) de juin 2025 d'une discussion générale sur le thème « Approches innovantes pour lutter contre l'informalité et promouvoir des transitions vers la formalité afin d'encourager le travail décent ».

Pour entamer cette démarche de capitalisation des expériences et des pratiques, un atelier regroupant des représentantes et représentants de chacun des trois projets précédemment mentionnés a été organisé au Bénin, à Cotonou, du 7 au 9 octobre 2024. Lors de cet atelier, les participantes et participants ont commencé à élaborer des fiches de capitalisation ciblant un sujet précis traité dans le cadre de chacun des trois projets concernés :

- Renforcement du pouvoir économique des femmes par la fédération de leurs associations - Cas des transformatrices de produits agroalimentaires de Banfora (Burkina Faso) ;
- Accès de travailleuses de l'économie informelle à l'assurance maladie – Expérience des femmes transformatrices de produits halieutiques de Yenne et Mbao (Sénégal) ;
- La marche du Syndicat national des maraîchers du Bénin (SYNAMAB) du maraîchage conventionnel vers le maraîchage biologique.

Les participantes et participants ont poursuivi leurs travaux en distanciel au-delà de l'atelier, afin de finaliser ces fiches de capitalisation, avec l'appui d'un consultant externe et de l'Institut Belleville. Elles et ils ont par ailleurs émis le souhait de continuer à s'inscrire dans un tel processus de capitalisation des expériences et des pratiques à l'avenir.

Central de Trabajadores/as
ASI
Alianza Sindical Independiente

RENFORCER L'ACTION ORGANISATIONNELLE ET REVENDICATIVE DE LA CENTRALE ASI VENEZUELA ET DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES

La crise politique et économique que traverse le Venezuela depuis de nombreuses années s'est malheureusement poursuivie en 2024 et s'est aggravée. Les élections présidentielles qui ont eu lieu à la fin du mois de juillet, au lieu de faire souffler un nouveau vent démocratique dans le pays, ont au contraire été entachées de pratiques allant à l'encontre des droits des travailleurs et travailleuses, et des droits syndicaux. La centrale syndicale ASI[8] Venezuela, partenaire de la CFDT depuis plusieurs années, a eu à constater et à dénoncer de telles pratiques dans le secteur public : licenciements sans motif valable, sans procédure préalable et sans droit à la défense, intimidations et harcèlement en s'appuyant sur des listes de supposés traîtres dont on présume qu'ils n'auraient pas voté pour le camp présidentiel, intimidations par des forces de sécurité de responsables syndicaux à leur domicile, publication sur les réseaux sociaux ainsi que dans des groupes WhatsApp d'images de dirigeants syndicaux accompagnées de la mention « Recherché », annulation arbitraire de passeports de leaders syndicaux et de travailleurs et travailleuses…

Malgré un contexte sociopolitique et économique très tendu au cours de cette année 2024, l'ASI Venezuela a continué à mener des activités syndicales, y compris dans le cadre de la convention de coopération qu'elle avait signée avec l'Institut Belleville, portant sur le renforcement de son action organisationnelle et revendicative. Au mois de mars 2024, elle a par exemple organisé un congrès extraordinaire, au cours duquel a eu lieu un débat sur les statuts de l'organisation, qui ont été modifiés. L'ASI Venezuela a aussi organisé dans plusieurs villes du pays des rencontres sur la méthode de consultation sur les salaires afin de renforcer les capacités des travailleurs et travailleuses et de leurs représentantes et représentants dans ce domaine, et a accompagné le processus d'élections au sein d'un de ses syndicats affiliés, le SINATRACREV[9]. Elle a par ailleurs développé une campagne pour la démocratie, s'est attachée à dénoncer les pratiques antisyndicales observées dans le pays, et a mené des campagnes pour la libération de syndicalistes injustement détenus.

Une nouvelle convention de partenariat a été signée entre l'ASI Venezuela et l'Institut Belleville pour la période 2025-2026, afin de continuer à soutenir l'ASI dans le cadre des actions organisationnelles et revendicatives qu'elle développe, dans un contexte qui reste très hostile à l'activité syndicale indépendante.

8. Alliance Syndicale Indépendante

9. Syndicat national des travailleurs de la société anonyme Brasserie régionale de la République Bolivarienne du Venezuela.

TRANSFERT DE CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN COLOMBIE

En 2023, la Confédération des travailleurs de Colombie (CTC) et l'Institut Belleville se sont accordés pour mettre en place un nouveau partenariat qui a pu être développé au cours de l'année 2024.

Le projet faisant l'objet de ce partenariat consiste à proposer des formations sur la santé sécurité au travail et le dialogue social à des travailleurs et travailleuses membres de la CTC, dans l'optique de renforcer la culture de prévention en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail.

Pour affiner le contenu de ces formations afin qu'elles répondent au mieux aux besoins des stagiaires, la CTC a réalisé une étude auprès de 50 travailleuses et travailleurs, permettant de mieux cerner les problématiques qu'ils et elles peuvent rencontrer en matière de santé et sécurité au travail. La majorité des personnes interrogées évoluait dans le secteur agro-industriel, en lien avec la semence et la récolte de canne à sucre ainsi que la production de ses dérivés (sucre, bonbons, etc.). Dans le cadre de l'enquête, elles ont fait ressortir un certain nombre de problématiques rencontrées au quotidien sur leur lieu de travail. Plus de 70 % des personnes interrogées ont ainsi évoqué subir des températures inadéquates, avec par exemple une forte exposition à la chaleur, aussi bien dans le cadre des travaux réalisés dans les champs (exposition au soleil[10]) que dans les zones de production industrielle (chaleur dégagée par les machines). De même, 44 % des personnes interrogées ont expliqué être confrontées à des bruits gênants, soulevant ainsi la question d'un manque d'équipements de protection individuelle permettant de diminuer efficacement l'exposition à ces bruits, tout comme l'enjeu de l'insonorisation des procédés agro-industriels.

Dans le cadre du projet, la CTC a organisé au cours de l'année 2024 trois sessions de formation qui ont eu lieu dans trois villes distinctes de Colombie : Cali (Valle del Cauca), Cúcuta (Norte de Santander), et Medellín (Antioquia). Ces sessions de formation ont touché au total 173 travailleurs, dont 46 femmes (27 %) et 127 hommes (73 %). Les participantes et participants représentent par ailleurs plus de 40 organisations syndicales affiliées à la CTC.

La CTC entend poursuivre les actions de formation syndicale en matière de santé sécurité au travail dans d'autres villes de Colombie au cours des années 2025 et 2026. Dans cette optique, elle a signé une nouvelle convention de partenariat avec l'Institut Belleville.

10. De la même façon, ces travailleurs et travailleuses peuvent être exposés à d'autres réalités météorologiques (pluie,...)

RENFORCER L'IMPLICATION SYNDICALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVOIR DE VIGILANCE DES SOCIÉTÉS MÈRES ET DONNEUSES D'ORDRE

La loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre a été adoptée en mars 2017. Toutefois, plusieurs années après son adoption, il est constaté de façon générale que les représentants syndicaux d'entreprises restent encore trop peu associés aux différentes étapes qu'implique sa mise en application (élaboration et mise en œuvre d'un plan de vigilance et d'un mécanisme d'alerte, etc.). Ce constat avait été fait notamment dans le cadre d'une étude concernant trois entreprises françaises commanditée par l'Institut Belleville (IB) et réalisée par le cabinet Syndex au cours des années 2021-2022.

Pour aller plus loin dans la démarche d'implication des travailleurs et travailleuses dans les processus de vigilance d'entreprises transnationales au regard de la mise en application de la loi de 2017, l'Institut Belleville a souhaité mener un travail expérimental en partenariat avec des acteurs de terrain. Ce projet consiste à s'appuyer sur les pratiques de vigilance et de concertation déployées par deux grandes entreprises à base française, en lien avec leurs activités en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Une enquête de terrain a été commencée en vue d'identifier des problématiques pouvant se poser dans des filiales, ainsi que chez des sous-traitants ou fournisseurs de ces entreprises. Cette démarche doit également permettre d'analyser si et comment l'utilisation des termes de la loi française sur le devoir de vigilance par les acteurs locaux peut contribuer à mieux traiter des risques identifiés localement. Pour cela, dans le prolongement des travaux réalisés sur le sujet en 2021 et 2022, des apprentissages pouvant être utiles aux représentants des travailleurs évoluant dans ces entreprises multinationales, leurs filiales et leurs chaînes d'approvisionnement pourront être consolidées et diffusées.

Différentes étapes ponctuent ce projet :

- Une réunion de démarrage du projet a eu lieu à la fin du mois de mars 2024. Différents acteurs et actrices y ont participé : représentants syndicaux des entreprises concernées (maisons mères et filiales), représentants des fédérations CFDT concernées, consultants missionnés en Côte d'Ivoire et au Sénégal pour mener les enquêtes de terrain, etc. Cette réunion organisée en visioconférence a été l'occasion de présenter brièvement la loi sur le devoir de vigilance et les attendus du projet d'une part, mais aussi de recueillir les questionnements, remarques, et propositions des participantes et participants d'autre part.
- Des enquêtes de terrain auprès de travailleurs et de directions de filiales, sous-traitants/fournisseurs des entreprises concernées en Côte d'Ivoire et au Sénégal ont démarré au deuxième semestre 2024. Cela, dans l'optique d'identifier des risques relevant de la loi française sur le devoir de vigilance et pouvant se poser dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises.
- L'identification de parties prenantes pertinentes et légitimes pouvant apporter leurs savoirs et/ou compétences dans l'identification des risques et/ou leur traitement. Cette identification a pu commencer dès la phase de réalisation des enquêtes de terrain et peut être réalisée par les différents acteurs et actrices intervenant dans le projet (consultants, travailleurs évoluant dans les chaînes d'approvisionnement, Syndex, Institut Belleville, etc.)
- La formation de syndicalistes sur l'utilisation des dispositions prévues par la loi française sur le devoir de vigilance et leur déclinaison par les entreprises, au regard notamment des risques ayant été retenus pour cette expérimentation.

Les activités de ce projet sont amenées à être développées sur les années 2024 et 2025, et peuvent se prolonger au-delà en fonction des réalités et dynamiques de terrain rencontrées.

LA LOI FRANÇAISE SUR LE
DEVOIR DE VIGILANCE
SOCIÉTÉS
MÈRES
ENTREPRISES
DONNEUSES
D'ORDRES
ADOPTÉE
2017

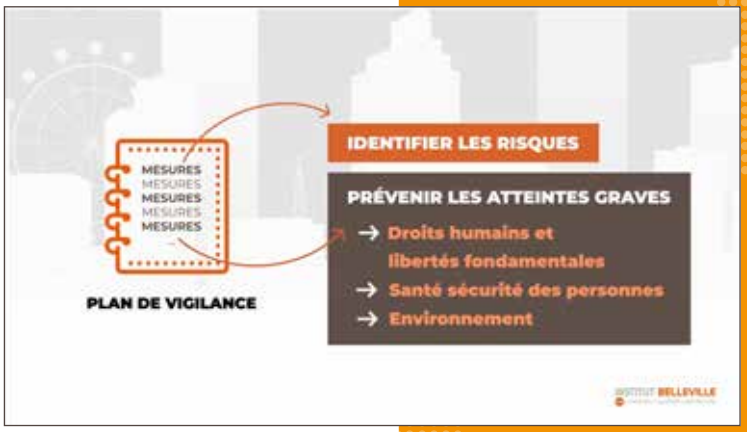
MESURES
MESURES
MESURES
MESURES
MESURES
PLAN DE VIGILANCE
IDENTIFIER LES RISQUES
PRÉVENIR LES ATTEINTES GRAVES
→ Droits humains et libertés fondamentales
→ Santé sécurité des personnes
→ Environnement

ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES

ORIGINE DES RESSOURCES

Les ressources de l'Institut Belleville proviennent pour l'essentiel du fonds de la Solidarité syndicale mondiale (SSM), qui est alimenté par une part de la cotisation des adhérentes et adhérents de la CFDT. La confédération se donne ainsi les moyens de mettre en place une politique de coopération en adéquation avec ses priorités internationales et européennes. L'Institut Belleville est une association loi 1901 dotée d'un Conseil d'administration.

AUTRES FINANCEMENTS

Dans le cadre des activités développées en 2024, l'Institut Belleville a bénéficié d'un cofinancement de l'Agence française de développement (AFD) pour la mise en œuvre du projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest », qu'il porte avec l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) depuis de nombreuses années.

BUDGET

Pour l'année 2024, le total des charges de l'Institut Belleville s'élève à 543 261 €. Le montant total des ressources est pour sa part de 579 041 € et le résultat budgétaire de l'exercice 2024 est donc excédentaire de 35 780 €. Ce résultat a été affecté au report à nouveau, et viendra donc alimenter les fonds propres de l'association.

ACTIVITES DE COOPÉRATION

Une part importante des initiatives que l'Institut Belleville a soutenues en 2024 a été développée en Afrique subsaharienne. Le montant affecté aux projets soutenus dans cette région du monde s'est ainsi élevé à 318 963 €, représentant 65 % des charges relatives aux projets sur cette année. Si la proportion des financements orientés vers les partenaires d'Afrique subsaharienne est habituellement assez importante dans le budget de l'Institut, cela a été particulièrement le cas en 2024, qui était la dernière année de mise en œuvre du projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest ». Un grand nombre d'activités a ainsi été développé dans le cadre de cette initiative mise en œuvre depuis plus de dix ans dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Ces activités représentent ainsi à elles seules 74 % des dépenses concernant l'Afrique subsaharienne sur l'année 2024.

Vient ensuite l'appui à des projets développés en Asie, représentant 68 948 €, soit 14 % des dépenses affectées aux projets. Les dépenses en lien avec des initiatives multirégionales d'une part, et développées dans les Amériques d'autre part, représentent pour leur part respectivement 9 % et 8 % des charges relatives aux projets. Enfin, les dépenses concernant la région Afrique du Nord / Moyen Orient s'élèvent quant à elles à 19 548 €, soit 4 % de ces charges.

Les comptes de l'Institut Belleville sont validés par l'Assemblée générale de l'association. Ils sont intégrés dans les comptes consolidés de la CFDT, certifiés par des commissaires aux comptes.

ORIGINE DES RESSOURCES	TOTAL 2022
Fonds Solidarité Syndicale Mondiale CFDT	**420 000,00 €**
Autres produits	**159 040,92 €**
AFD	155 000,00 €
FONDS DEDIÉ A L'UKRAINE	563,04 €
DIVERS REMBOURSEMENT	3 477,88 €
TOTAL DES PRODUITS	**579 040,92 €**
PROJETS	
AFRIQUE DU NORD / MOYEN-ORIENT	
Projet d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle en Tunisie	16 193,15 €
Soutenir la mobilisation d'acteurs sociaux du changement dans la région Afrique du Nord / Moyen-Orient	1 468,10 €
Coopération avec l'UGTT (Tunisie)	1 886,61 €
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	
Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest	236 642,04 €
Agir pour une protection sociale des travailleurs et des travailleuses de l'économie informelle en Côte d'Ivoire	12 236,66 €
Autonomisation socio-professionnelle de femmes transformatrices de produits agro-alimentaires évoluant dans l'économie informelle au Burkina Faso	5 404,31 €
Soutenir la recherche intersyndicale pour un travail décent au Mali	13 420,93 €
Organisation de travailleurs et travailleuses de l'économie informelle	5 367,01 €
Capitalisation de projets d'économie informelle	22 564,40 €
Soutien à deux coopératives de femmes transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao (Sénégal)	6 936,43 €
Renforcement de capacités de travailleurs et travailleuses affiliés au Syndicat national des maraîchers du Bénin	15 552,57 €
Entreprises et coopération	838,49 €
AMÉRIQUES	
Renforcement de l'action organisationnelle et revendicative de la Confédération ASI Vénézuela et de ses organisations affiliées	15 387,69 €
Soutenir l'action des organisations syndicales CTH et CTSP en Haïti	4 050,53 €
Transfert de connaissances en santé sécurité au travail en Colombie	20 740,13 €
ASIE	
Favoriser la syndicalisation et l'amélioration des conditions de travail d'ouvrières et d'ouvriers au Cambodge grâce à la formation syndicale	42 454,12 €
Organiser des travailleurs et des travailleuses pour défendre leurs droits en Inde	22 403,89 €
Formation de militants de Free Viet Labour	4 089,59 €
EUROPE ET MULTI-REGIONS	
Action syndicale sur le devoir de vigilance	41 413,70 €
Convoi Ukraine	563,04 €
TOTAL CHARGES DES PROJETS AVEC TEMPS DE TRAVAIL	**489 613,39 €**
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**53 647,20 €**
TOTAL DES CHARGES	**543 260,59 €**
RESULTAT BUDGÉTAIRE	**35 780,33 €**

STRUCTURE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Béatrice LESTIC
Secrétaire nationale en charge de la politique internationale de la CFDT, Présidente de l'Institut Belleville

Joël BONENFANT
Trésorier de l'Institut Belleville, Secrétaire confédéral, Responsable du Service Financier de la CFDT

Hélène DEBORDE
Secrétaire de l'Institut Belleville, Secrétaire confédérale chargée de l'Europe

Maher TEKAYA
Secrétaire confédéral, Responsable du Service International Europe de la CFDT

Didier SZLIWKA
Secrétaire confédéral chargé de l'Afrique et du Moyen-Orient

L'ÉQUIPE

Élodie AÏSSI
Déléguée générale, chargée de coopération

Mathilde PANHALEUX
Chargée de coopération

Mickaël GOULETTE
Assistant administratif

LES EXPERTS

Ces personnes-ressources, le plus souvent des militantes et des militants du réseau CFDT, apportent bénévolement leurs compétences et leurs savoir-faire spécifiques.

Rédaction : Élodie Aïssi
Design graphique et maquette : Jean-Pierre Cao Vàn Phu
Impression : Maqprint (87), sur papier issu de matériaux 100 % recyclés (www.fsc.org).
Crédits Photos : © Tous droits réservés.
CFDT Service Information-Communication. Octobre 2025

INSTITUT BELLEVILLE

4, boulevard de la Villette 75955 PARIS cedex 19
Tél. : +33 (0)1 42 3 81 37
Mail : institutbelleville@cfdt.fr